



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 22 juin 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 28 juin 2021

Délibération 2021-33

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Morgan BOUCHET donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : FINANCES - SUBVENTION - Demande de subvention départementale au titre du « plan écoles ».

Dans le cadre du plan de relance, le département de l'Isère a adopté le 21 juin 2019, le « plan écoles », visant à soutenir à l'échelle de tout le territoire isérois les projets de construction et réhabilitation d'écoles maternelles et primaires portés par des communes ou EPCI.

La transitions écologique et énergétique sont est au cœur des priorités de Saint-Martin-le-Vinoux depuis plusieurs années. Dans cette optique la ville souhaite réaliser des travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles et d'amélioration énergétique des bâtiments scolaires.

Le rapporteur informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles à une subvention du département de l'Isère au titre du « plan écoles ».

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de soutien financier auprès du département de l'Isère au titre du « plan écoles »

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention du département de l'Isère au titre du « plan écoles ».
- Autorise M. le Maire, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

